



RÈGLEMENT, INSCRIPTION & CONDITIONS

1. MODE DE PAIEMENT / PRIX DES COTISATIONS

1.1. La cotisation est établie sur la base d'un forfait et tient donc compte des vacances scolaires.

Les frais d'inscription se montent à **CHF.-30** par nouveau membre et **CHF.-10** pour les anciens chaque année. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables en cas d'annulation du contrat.

1.2. Une leçon d'essai non obligatoire est proposé à **CHF.-20** pour chaque groupe ou discipline, elle est valable uniquement pour les nouveaux membres n'ayant pas fait partie de Gym enfants (marie gym) et/ou Adarle! Ainsi que pour ceux qui n'ont pas fait de cours d'essai auparavant. Elle ne s'applique qu'une fois et doit être effectuée avant de conclure l'inscription, si le participant décide d'y renoncer, il doit l'annoncer par écrit, à ce moment-là le début de la première leçon est aussi le début du contrat et la cotisation est due, sans droit au remboursement.

1.3. Adarle ! se réserve le droit de refuser l'admission de certains membres et/ou retirer des membres selon décision du comité, après étude approfondi du cas.

1.4. Le prix / tarifs peuvent être modifiés ou adaptés d'une année à l'autre, tout changement est annoncé à la fin d'année pour le début de l'année suivante.

1.5. Les prix de stages, workshop, camps, coaching ou entraînements particuliers sont variables et ne sont pas compris dans la cotisation.

1.6. L'abonnement **Allround** correspond au montant total qui donne accès à tous les cours répartis sur 12 mois d'août à juillet, les cours ont lieu selon le calendrier scolaire vaudois : pour la Saison 25-26 du 25 août 2024 au 20 juin 2025 (hors vacances scolaires et jours fériés). L'abonnement annuel est payable par mensualité, il peut être payé en une fois donc un total de **CHF.-700** pour le **Allround -20 ans** | **CHF.-800** pour le **Allround +20** ans et donne accès à tous les cours selon tranche d'âge.

1.7. Le paiement doit se faire dans les 30 jours après la première leçon pour les nouveaux membres et au plus tard le 5 août pour les anciens membres. En cas de retard, des frais seront comptés de la manière suivante : 1er rappel, un mois de retard **CHF.-30** ; 2ème rappel, deux mois de retard **CHF.-45** ; 3ème rappel, trois mois de retard **50.-CHF**

1.8. Les cotisations sont payées par virement bancaire, **TWINT** ou en effectif. Aucune facture n'est envoyée à domicile sauf en cas de rappel.

1.9. En cas de non-paiement et suite aux trois rappels, une procédure de mise en poursuite sera engagée.

1.10. En cas de vacances ou absences du membre en dehors des vacances scolaires, les mois sont dus également.

1.11. Le comité pourra refuser l'accès au membre en cas de non-paiement.

2. CALENDRIER SCOLAIRE

2.1 L'année scolaire se déroule de fin août à fin juin. Le calendrier publié par les écoles publiques de chaque canton fait foi.

2.2 ADARLE ne fait pas de déduction pendant les congés scolaires et les jours fériés : Vendredi saint, Lundi Saint, vacances de Pâques ; Jeudi-vendredi de l'Ascension ; Lundi de Pentecôte.

2.3 Les inscriptions sont ouvertes toute l'année. En cas d'inscription dans l'année en cours, les leçons écoulés seront déduites.



3. REMBOURSEMENT

3.1 Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'absence.

3.2 Seuls les cas de force majeure tels que grossesse, accident, service militaire pourront être soumis par écrit avec justificatif à la réception et seront reportés à une session ultérieure.

3.3 En cas de pandémies et/ou épidémies, catastrophes naturelles et tous autres événements indépendants de la volonté de Adarle !, les cours manqués sont rattrapés dans la mesure des possibilités offertes par les autorités, mais ne sont nullement remboursés.

4. RETRAIT

4.1 Le contrat prend effet dès la réception de la feuille d'inscription dûment remplie et signé.

4.2 Le contrat annuel est renouvelé tacitement pour toute une année scolaire à moins que l'une des parties ne le résilie par courrier ou par email, au plus tard le dernier jour du mois de mai de l'année scolaire en cours.

4.3 En cas de résiliation tardive, la résiliation portera effet à l'échéance suivante.

4.4 Toute résiliation sera quittancée par la **Adarle !** par retour de courrier ou d'email, seule une résiliation par écrit, en respectant les délais sera acceptée.

4.4 Les cotisations restent dues jusqu'au terme de l'année d'inscription à la **Adarle !**

4.5 Si le frais d'inscription n'est pas payé dans le 15 jours après le cours d'essai, la place ne peut pas être garantie et la demande est annulée.

4.6 La fiche d'inscription dûment remplie et signé par le membre ou le responsable légal pour un mineur certifiera qu'ils ont pris connaissance du présent Règlement / Conditions / Inscription. Procéder à une inscription vaut donc l'acceptation du présent Règlement / Conditions / Inscription.

ABSENCES

A. AUCUNE REDUCTION n'est accordée en cas d'absence.

B. Les absences et les paiements d'avance ne donnent droit à aucun remboursement ni report de paiement.

C. Le membre pourra effectuer un rattrapage des cours manqués dans d'autres cours équivalents après concertation avec le Comité et seulement si l'absence a été excusée et/ou justifiée.

D. Le report de paiement pourra être pris en compte en cas de force majeure (grossesse, accident de plus d'un mois) sur justificatif médical uniquement mais en aucun cas remboursable.

E. Toute absence à un cours doit être annoncée au comité par téléphone, mail ou sms minimum 24h à l'avance.

ARRET

A. L'arrêt volontaire en cours de mois ne donne droit à aucun remboursement. Lorsqu'un membre ne se présente plus aux cours, cela ne correspond pas en aucun cas à la rupture de son contrat.

B. Les cours sont par année, il n'est pas possible de démissionner durant l'année scolaire en cours (août à juin). Le paiement est dû pendant cette période.



CONSIGNES PENDANT LES COURS

- A. L'accès à certains niveaux est soumis à des conditions (niveau du membre et motivation). C'est le responsable uniquement qui décide de l'orientation de membre dans un cours pour ne pas retarder le groupe.
- B. Le cours débute à l'heure indiquée. Le membre doit être ponctuel de manière à ne pas manquer l'échauffement obligatoire. Le retard doit être excusé par le membre en arrivant. En cas de retards répétés ou de plus de ¼ d'heure, un membre peut être amené à effectuer l'échauffement en solo ou ne pas faire le cours mais à y assister visuellement pour éviter tout risque de blessure.
- C. Aucun spectateur (parents, amis ou autres) ne peut assister au cours sauf autorisation du moniteur, à ce sujet nous conseillons éviter de rester autour de la salle ou surveiller les enfants pendant les cours. Les parents ne doivent pas intervenir, interrompre, distraire les enfants en faisant des signes à travers les vitres/fenêtres pendant les cours.
- D. **Membre malade** : Si le membre est malade ou présente des symptômes tels que fièvre, toux, nez qui coule, mal au ventre ou autre, l'accès au cours lui sera refusé. Toute tentative de déposer un enfant malade au cours sans prévenir le moniteur ou responsable sera objet d'une sanction.
- E. La discipline, le respect, la non-discrimination / racisme, non-violence et le savoir-vivre sont des valeurs qu'on prône chez Adarle ! si le membre venait à manquer à l'une de ses valeurs, il peut être sanctionné ou exclu de Adarle!.
- F. Une tenue confortable est exigée : justaucorps, body, vêtements souples et près du corps ou autre. Chaussons ou chaussettes obligatoires. Cheveux attachés. Chaussures de salle de sport (**pas de semelle noire**)

EPIDEMIE / PANDEMIE – FERMETURE OBLIGATOIRE

- 1. En cas de situation exceptionnelle, sur demande de fermeture exigée par le conseil fédéral ou si un professeur ou une classe serait en quarantaine, la **Association de Danse, Acrobatie & Rythmes Latino en Europe (Adarle !)** dispensera ses cours via la plateforme ZOOM, en visio-conférence et par groupe WhatsApp ceci afin de garder le lien avec le membre et continuer à progresser et répéter durant l'année.
- 2. Les cours continueront à être dus durant cette période pour le travail des professeurs qui dispenseront les cours normalement à distance et pour la survie de l'école indépendant de sa volonté.
- 3. Des cours seront offerts gracieusement aux adhérents à la reprise pour compenser le travail à distance, soit dans d'autres cours pour découvrir une autre discipline, soit en rajoutant des cours durant les jours fériés par exemple.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT

- 1. Mâcher du chewing-gum en cours.
- 2. Marcher en chaussures de ville ou semelle noir dans la salle.
- 3. Filmer ou prendre des photos sans autorisation préalable de ADARLE ou du responsable du cours. L'autorisation couvre seulement l'usage privé et non à des fins de distribution ou de diffusion en public. Transmettre ou se servir des chorégraphies enseignées par Adarle ! à des tiers.
- 4. Utiliser ou laisser son téléphone portable allumé pendant les cours.
- 5. Fumer dans les locaux (Vestiaires, toilettes, accueil, couloir, salle de cours) Assister au cours en état d'alcoolémie, sous l'effets des drogues ou stupéfiants, sauf pour des raisons médicales, une attestation du médecin peut être exigé.
- 6. Porter ou amener des bijoux, montre/ électronique en cours (excepté petites boucles d'oreilles)



DIVERS

1. Les responsables des cours ne sont pas tenus à la surveillance des membres mineurs ni avant ni après les cours, leur responsabilité est déagée.
2. La responsabilité de la **Association de Danse, Acrobatie & Rythmes Latino en Europe (Adarle !)** n'est pas engagée en cas d'accident ou de blessures durant les cours.
3. Le membre doit consulter son médecin de famille pour savoir s'il est apte à l'activité à laquelle il souhaite participer.
4. Chaque membre se doit d'être couvert par sa propre assurance accident et responsabilité civile au cas où il commettrait un dégât matériel pendant le cours ou une blessure à un tiers, quel que soit le lieu où se déroule l'activité.
5. La **Association de Danse, Acrobatie & Rythmes Latino en Europe (Adarle !)** décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels pendant les activités quel que soit le lieu.
6. Prière de laisser les vestiaires et locaux propres après votre passage.
7. Droit à l'image : La **Association de Danse, Acrobatie & Rythmes Latino en Europe (Adarle !)** se réserve le droit de photographier ou de filmer les membres durant les cours et différentes activités / présentations au sens de la **Adarle!** sans, contrepartie présente ou future, à des fins de communication sur différents supports. Un refus de votre part doit être annoncé en début d'année par écrit. Ceci aura pour conséquence d'écarter le membre lors des prises de vue.

SPECTACLES ET DEMONSTRATIONS

- A. **Association de Danse, Acrobatie & Rythmes Latino en Europe (ADARLE)** organise un ou plusieurs spectacles ou présentations pour récolter des fonds et pour que les membres puissent évoluer.
- B. Il n'est pas obligatoire d'y participer, en revanche, le membre peut collaborer en tant que bénévole dans l'organisation et promotion du spectacle et les différents postes.
- C. Une participation financière pour les costumes (allant de 35.- à 150.- selon les groupes) sera demandée, si nécessaire, pour les achats ou location de costumes, sauf si les costumes sont payés par les membres, dans ce cas ils peuvent les garder.
- D. Les fournitures personnelles seront à votre charge (chaussons – collants – maquillage) ainsi que les billets d'entrée au spectacle. Le paiement de la cotisation costumes vaut pour acceptation de participation aux spectacles.

ATTENTION :

1. Un désistement avant la date du spectacle entraînera des frais personnels de 100.- pour la réorganisation du groupe et le travail effectué.
 2. Toute participation au spectacle entraîne automatiquement l'acceptation du droit à l'image via le film du spectacle ou les photos qui peuvent être utilisés sur différents supports promotionnels.
- Le présent document est régi par la LOI SUISSE.



- A.** Tout manquement au présent règlement peut entraîner une exclusion définitive de l'association qui ne saurait donner lieu à un quelconque remboursement de quelque nature que ce soit.
- B.** Par votre signature, vous attestez que ce document vaut pour reconnaissance de dette au sens de l'article 82 LP.
- C.** Nous nous réservons le droit de refuser un membre dans les cours pour cause de non-paiement ou qui pourrait porter préjudice au cours du fait de trop d'absences et par son comportement.

Confirme avoir pris connaissance du contenu de ce document et accepte toutes les conditions contenues, je confirme également mon inscription et engagement auprès de la **Association de Danse, Acrobatie & Rythmes Latino en Europe (Adarle !)**.

Signature du Membre/ Représentant

Lieu et date : _____



Comité de Adarle !

« Pour s'épanouir, un enfant a besoin d'être écouté, respecté, guidé et orienté positivement, c'est pourquoi Adarle ! privilégie la confiance et la bienveillance afin de contribuer au bonheur des enfants pendant nos cours. »